



CE FORMULAIRE NE PEUT ETRE EXPLOITE QUE DANS LA MESURE OU TOUTES LES QUESTIONS RECOIVENT UNE REPONSE.

COURTIER

Nom du Cabinet :

Nom et prénom du représentant :

E-mail :

Téléphone :

Adresse : N° :

Type de voie :

Nom de la voie :

Code postal :

Ville :

Code ORIAS :

PROPOSANT (sera le Preneur d'Assurance si le contrat est souscrit)

Raison sociale :

Forme juridique :

Nom et prénom du représentant :

Téléphone :

Siège social :

N° :

Type de voie :

Nom de la voie :

Code postal :

Ville :

Code NAF :

Siret :

Date de création de l'entreprise :

Date de clôture de l'exercice social :

Groupe d'appartenance :

Autres entités susceptibles de bénéficier des garanties du contrat :

NOM OU RAISON SOCIALE	ADRESSE	EN SA QUALITE DE

CARACTERISTIQUES DU FUTUR CONTRAT

Affaire Nouvelle

Remplacement

Date d'effet souhaitée :

Échéance annuelle :

Fractionnement :

Annuel

Semestriel

Temporaire

Entreprise régie par le code des assurances – SA au capital de 34 708 448,72 EUR

Autorité de Contrôle Prudentiel : 61, rue Taitbout 75436 Paris cedex 09

Siège social : 109/111, rue Victor Hugo – 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX – R.C.S. Nanterre 429 369 309

SITUATION DU RISQUE

N° : Type de voie : Nom de la voie :
Code postal : Ville :
Bâtiment : Escalier :
Niveau (RDC, sous-sol, entresol, 1er, ...): Superficie des locaux : m²
Valeur du contenu : EUR.

ANTECEDENTS DU RISQUE

Le Proposant ou l'Assuré ou le Bénéficiaire :

A-t-il été, au cours des 3 dernières années, en liquidation ou en redressement judiciaire ? OUI NON

Si oui, quelle est à ce jour l'évolution de sa situation ? (rachat, plan de continuation,.....) :

A-t-il été assuré pour ce risque ? OUI NON

Si oui, par quel assureur ?

N° de contrat :

A-t-il déclaré des sinistres au cours des 3 dernières années ? OUI NON

Dans l'affirmative, nous en préciser la nature, le nombre, les circonstances, la date et l'importance :

Pour tout sinistre d'un montant supérieur à 1.525 EUR, donner les détails sur la nature et les circonstances du ou des sinistres par une note que vous joindrez au présent formulaire

Ces sinistres ont-ils entraîné la résiliation du contrat ? OUI NON

Si non, motif du changement d'assureur :

Des mesures ont-elles été prises pour éviter le renouvellement de sinistres de même nature ? OUI NON

Si oui, lesquelles ? :

Autres événements ou circonstances pouvant donner lieu dans l'avenir à la mise en jeu de l'éventuel contrat ? OUI NON

Si oui, fournir les détails :

Nombre d'accidents du travail ou maladies professionnelles depuis 5 ans :

Etiez-vous assuré pour les risques dont vous demandez la garantie ? OUI NON

Si non, pourquoi ?

Si oui : Assureur actuel :
 Numéro de contrat :
 Montants de garantie :
 Tarification :

Etiez-vous titulaire d'un contrat de même nature ayant fait l'objet de la part du précédent assureur, d'une résiliation au cours des 12 derniers mois ? OUI NON

Pour sinistre ? OUI NON

Pour non paiement de prime ? OUI NON

Motifs du changement d'assureur :

Avez-vous souscrit un contrat Multirisques pour la totalité de votre parc immobilier ? OUI NON

Si oui, auprès de quel assureur ?

Autres contrats sur lesquels ALBINGIA est intéressé :

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 Janvier 1978 N° 78.17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le proposant peut demander à l'assureur, communication, rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la société.

INFORMATIONS CONCERNANT LES OPERATIONS DE CONSTRUCTION

Démolition d'ouvrages anciens de plus de 3 niveaux en élévation ou en sous-sol ? OUI NON

Construction de bâtiments de plus de 15 étages ou d'une hauteur supérieure à 45 mètres ? OUI NON

Mise en place de fondations assises à plus de 15 mètres au-dessous du niveau du sol du rez-de-chaussée ? OUI NON

Construction de pilotis ou fondations sur fonds marins ou aquatiques ? OUI NON

AVOISINANTS : (bâtiments adjacents ou voisins, cours d'eau, voies de communication importantes (routières, ferrées) etc ... ? OUI NON

Faites-vous vérifier pour chaque opération :

la qualité des avoisinants ? OUI NON

l'impact des travaux sur les avoisinants ? OUI NON

Pour ce faire, faites-vous procéder pour chaque opération ou avez vous fait procéder pour cette opération:

à l'exécution d'une mission de contrôle technique (au sens des articles L.111-23 à L.111-26 et R.111-38 à R.111-42 du code de la construction et de l'habitation) ? OUI NON

à un référé préventif ? OUI NON

à un constat d'huissier ? OUI NON

Assumez-vous **les missions de locateur d'ouvrage liées directement ou indirectement au Maître de l'Ouvrage ?**

OUI NON

CONTRAT ANNUEL

DESCRIPTION DES ACTIVITES (joindre un CV et une plaquette de présentation de la société)

Créez-vous des sociétés immobilières de construction et/ou

de rénovation/réhabilitation pour chaque opération ?

OUI NON

Si oui, ces SCI sont elles dissoutes à la fin des travaux ?

OUI NON

Si OUI dans quel délai ?

Si NON quel est leur objet ?

Promoteur Immobilier : (Professionnel qui assume la réalisation de programmes Immobiliers depuis les études préliminaires jusqu'à la mise à disposition.)

Intervenez-vous en tant que :

Maître de l'Ouvrage ?

OUI NON

Mandataire du Maître d'Ouvrage preneur d'assurance ?

OUI NON

autre :

si OUI fournir un exemplaire du contrat précisant l'étendue de la mission.

Usage principal de vos réalisations (Décrivez la nature des constructions)

HABITATIONS

Maison individuelle *

OUI NON

Logement collectif

OUI NON

% de l'activité :

BUREAUX

OUI NON

% de l'activité :

FONDS DE COMMERCE

OUI NON

% de l'activité :

BATIMENTS INDUSTRIELS

OUI NON

% de l'activité :

AUTRES

OUI NON

% de l'activité :

* Les garanties du contrat RC Promoteur ne s'appliquent pas aux opérations de construction de maisons individuelles, sauf si elles font partie intégrante d'une seule et même opération de promotion immobilière portant au moins à hauteur de 80% sur du logement collectif.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS (ces éléments serviront à déterminer le montant de la cotisation) : le montant TTC des ventes incluant le coût d'acquisition des terrains, le coût des Opérations et/ou travaux de construction ainsi que tous honoraires, révisions et s'il y a lieu travaux complémentaires.

Année : Montant : EUR

Année : Montant : EUR

Année : Montant : EUR

Marchand de biens : (commerçant dont l'activité consiste à acheter des immeubles pour son propre compte afin de les revendre après ou sans réhabilitation).

Usage principal de vos réalisations (Décrivez la nature des constructions)

HABITATIONS

Maison individuelle * OUI NON

Logement collectif OUI NON

% de l'activité :

BUREAUX OUI NON

% de l'activité :

FONDS DE COMMERCE OUI NON

% de l'activité :

BATIMENTS INDUSTRIELS OUI NON

% de l'activité :

AUTRES OUI NON

% de l'activité :

Superficie de votre parc immobilier géré au cours des trois derniers exercices :

EFFECTUEZ-VOUS OU COMPTEZ VOUS EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION/RÉHABILITATION ? OUI NON

Donnez des précisions :

combien d'opérations de rénovation/réhabilitation :

avez-vous effectuées depuis 3 ans ?

avez-vous en cours actuellement ?

Donnez des précisions :

QUELLE EST LA NATURE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION/RÉHABILITATION effectués au cours des 3 derniers exercices ?

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS (ces éléments serviront à déterminer le montant de la cotisation) : le montant TTC des ventes incluant le coût d'acquisition des terrains, le coût des Opérations et/ou travaux de construction ainsi que tous honoraires, révisions et s'il y a lieu travaux complémentaires.

Année : Montant : EUR

Année : Montant : EUR

Année : Montant : EUR

Aménageur-Lotisseur : (achète et revend des terrains après viabilisation).

Destination des lotissements

MAISONS INDIVIDUELLES	OUI <input type="radio"/>	NON <input type="radio"/>
% de l'activité :		
IMMEUBLES DE HAUTEUR	OUI <input type="radio"/>	NON <input type="radio"/>
% de l'activité :		
BATIMENTS INDUSTRIELS	OUI <input type="radio"/>	NON <input type="radio"/>
% de l'activité :		
AUTRES	OUI <input type="radio"/>	NON <input type="radio"/>
% de l'activité :		
Si OUI lesquels ?		

Superficie de votre parc immobilier géré au cours des trois derniers exercices : m²

EFFECTUEZ-VOUS OU COMPTEZ VOUS EFFECTUER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ? OUI NON

Donnez des précisions :

Combien d'opérations de rénovation / réhabilitation

avez-vous effectuées depuis 3 ans ?

avez-vous en cours actuellement ?

Donnez des précisions :

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS (ces éléments serviront à déterminer le montant de la cotisation) : le montant TTC des ventes incluant le coût d'acquisition des terrains, le coût des Opérations et/ou travaux de construction ainsi que tous honoraires, révisions et s'il y a lieu travaux complémentaires.

Année : Montant : EUR

Année : Montant : EUR

Année : Montant : EUR

CONTRAT TEMPORAIRE

DESCRIPTION DES ACTIVITES (joindre un CV et une plaquette de présentation de la société)

PROMOTEUR IMMOBILIER : (Professionnel qui assume la réalisation de programmes immobiliers depuis les études préliminaires jusqu'à la mise à disposition.)

Maître de l'Ouvrage OUI NON

Mandataire du Maître d'Ouvrage preneur d'assurance OUI NON

autre OUI NON

si OUI fournir un exemplaire du contrat précisant l'étendue de la mission.

MARCHAND DE BIENS : (commerçant dont l'activité consiste à acheter des immeubles pour son propre compte afin de les revendre après ou sans réhabilitation).

AMENAGEUR-LOTISSEUR : (achète et revend des terrains après viabilisation).

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION

Désignation et nature de l'opération :

Description des travaux (JOINDRE UN PLAN DE SITUATION ET FOURNIR UN DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION) :

Adresse du chantier :

Dates prévues :

de la déclaration réglementaire d'ouverture de chantier :

du commencement des travaux :

de réception des travaux :

Montant de l'opération de construction : Coût total des travaux TTC, c'est à dire le montant définitif des dépenses afférentes aux travaux réalisés, toute révision, honoraires et s'il y a lieu les travaux supplémentaires compris. (Ce montant ne comprend pas les primes ou bonifications accordées par le Maître d'ouvrage au titre d'une exécution plus rapide que celle prévue contractuellement ni les pénalités pour retard infligées à l'entrepreneur responsable d'un dépassement des délais contractuels d'exécution).

EUR.

INFORMATIONS COMMUNES

PROPRIETAIRE NON OCCUPANT

Superficie de votre parc immobilier :

m²

acquis en vu des opérations et/ou travaux de construction :

m²

construit et non encore vendu :

m²

Durée moyenne de conservation des immeubles avant revente ?

Conservez vous pour la louer en tant que Propriétaire Non Occupant (PNO) une partie des immeubles ?

OUI NON

GARANTIES COMPLEMENTAIRES - SOUHAITEZ-VOUS SOUSCRIRE :

La garantie du coût des travaux de mise en conformité des ouvrages exécutés avec les règlements de construction existant à la date du permis de construire ?

OUI NON

La garantie du coût des travaux supplémentaires indispensables correspondant aux obligations de garant de la conformité aux exigences minimales requises **en matière d'isolation phonique** pendant six mois, à compter de la prise de possession ?

OUI NON

La garantie du coût des travaux supplémentaires à engager, résultant d'un **vice du sol de l'opération de construction** ?

OUI NON

La garantie :

OUI NON

de défense en cas d'action introduite par autrui en vue d'une annulation d'un permis de construire,

OUI NON

de recours en raison des préjudices que vous êtes susceptible de subir dans un tel cas,

OUI NON

de remboursement des frais d'études directement en rapport avec le dépôt du permis de construire ayant fait l'objet d'une annulation ?

OUI NON

La garantie des pertes de loyers et des frais financiers supplémentaires

réclamés par les acquéreurs et que vous pourriez supporter **en cas de retard dans la livraison consécutif à un report de la réception** motivé par un dommage matériel atteignant de façon soudaine et fortuite le bâtiment ?

OUI NON

La garantie des troubles anormaux de voisinage constituant des **désordres inhérents à l'acte de construction ou de réhabilitation** ?

OUI NON

OBLIGATIONS DU PROPOSANT

Le proposant s'engage à ne pas renoncer à une action récursoire contre les architectes, les bureaux d'études, les contrôleurs techniques et les locateurs d'ouvrage à l'encontre desquels il conserve et contre leurs assureurs également, tout droit de recours et/ou d'appel en garantie.

Le proposant s'engage à se conformer à la réglementation prévue par la loi N° 78.12 du 4.01.78 et notamment :

à souscrire de ce fait des contrats DOMMAGES OUVRAGE et CONSTRUCTEUR NON REALISATEUR.

à réceptionner les travaux dans les formes de l'article 1792.6 du Code Civil.

Nous vous remercions du soin apporté à remplir ce formulaire, et à le compléter suivant vos propres besoins.

Vous certifiez exactes les déclarations de la présente proposition qui pourront constituer la base d'un contrat d'assurance et reconnaissez avoir pris connaissance du texte des articles L. 113.8 et L.113.9 du Code des Assurances repris ci-après.

Vous vous engagez à nous déclarer tout élément susceptible de modifier notre appréciation du risque et qui surviendrait postérieurement à la remise de la présente proposition, notamment tout événement susceptible de mettre en jeu les garanties de l'éventuel contrat.

Fait à

Le

Faites précéder la signature de « Lu et Approuvé » et apposer le cachet du proposant

Extraits du Code des Assurances

Article L. 113.8

Indépendamment des causes ordinaires de nullité et sous réserve des dispositions de l'Article L.132.26, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre.

Les primes payées demeurent alors acquises à l'Assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.

Article L.113.9

L'omission ou la déclaration inexacte de la part de l'Assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'assurance.

Si elle est constatée avant tout sinistre, l'Assureur a le droit de maintenir le contrat, moyennant soit une augmentation de prime acceptée par l'Assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'Assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de la prime payée pour le temps où l'assurance ne court plus.

Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion du taux des primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.

PARTIE RESERVEE A L'INTERMEDIAIRE

Connaissez-vous personnellement le proposant ?

OUI NON

Si oui, depuis combien de temps ?

Fait à

Le

SIGNATURE DU COURTIER, APORTEUR DE L'AFFAIRE